

# PROSPECTION GÉOPHYSIQUE PAR MÉTHODE ÉLECTRIQUE DANS LES JARDINS DU CHÂTEAU DE BOUGY (14)

Analyse topo-historique de l'environnement du château  
et interprétation des cartes de résistivité



par Cécile TRAVERS (Archéoverde)  
Archéologue spécialiste des jardins

avec la collaboration de GEOCARTA SAS

décembre 2024

## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	p. 1
I. CONTEXTE D'INTERVENTION.....	p. 2
II. MÉTHODOLOGIE.....	p. 4
II.1. La géophysique appliquée à l'étude archéologique des parcs et jardins historiques.....	p. 4
II.2. Mode opératoire.....	p. 5
III. DONNÉES PRÉALABLES.....	p. 6
III.1. Données géologiques et topographiques.....	p. 6
III.2. Analyse topo-historique de l'environnement du château de Bougy.....	p. 8
III.2.1. Avant le XVIIe siècle.....	p. 8
III.2.2. Au XVIIe siècle.....	p. 9
III.2.3. Entre 1650 et 1827.....	p. 14
III.2.4. Après 1827.....	p. 16
IV. INTERPRÉTATION DES CARTES DE RÉSISTIVITÉ.....	p. 20
IV.1. Le Jardin Bas.....	p. 20
IV.1.1. Le substrat géologique.....	p. 20
IV.1.2. Les allées.....	p. 20
IV.1.3. Les structures hydrauliques.....	p. 21
IV.1.4. Les structures de plantation.....	p. 21
IV.1.5. Les structures maçonnées ou empierrées.....	p. 21
IV.2. La Grande Cour.....	p. 22
IV.2.1. Le substrat géologique.....	p. 22
IV.2.2. Les allées et réseaux actuels.....	p. 22
IV.2.3. Les anciennes allées.....	p. 22
IV.2.4. Les structures hydrauliques.....	p. 24
IV.2.5. Les structures maçonnées ou empierrées.....	p. 25
IV.2.6. Les structures de plantation.....	p. 25
IV.3. Le Jardin Haut.....	p. 26
IV.3.1. Le substrat géologique.....	p. 26
IV.3.2. Les allées.....	p. 26
IV.3.3. Les structures hydrauliques.....	p. 28
IV.3.4. Les structures maçonnées.....	p. 28
IV.3.5. Les structures de plantation.....	p. 28
V. SYNTHÈSE.....	p. 29
PLANCHES.....	p. 31

## I. CONTEXTE D'INTERVENTION

L'environnement paysager du château de Bougy, façonné et remanié au cours d'une histoire longue de plusieurs siècles, constitue l'intérêt majeur du site qui a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 2000.

L'un des éléments remarquables de cet environnement paysager est la grande perspective axiale longue de 500 m s'étirant de la route D 214 côté sud-est, à la rivière Odon côté nord-ouest, au centre de laquelle se trouve le château fonctionnant comme un point focal (**fig. 1**).

Plusieurs espaces sans construction et clos de murs, environnent aujourd'hui le château et participent manifestement de la mise en scène paysagère d'origine. Au moins deux d'entre eux accueillait des jardins (**fig. 2**).

Le terrain rectangulaire s'étendant à l'arrière du château, limité de chaque côté par des murs de soutènement retenant des terrasses aménagées en pied de versant nord-est et sud-ouest, et agrémenté d'un grand bassin rectangulaire formant miroir d'eau à son extrémité nord-ouest, présage de l'existence d'un parterre d'agrément classique et régulier typique des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le terrain a aujourd'hui l'apparence d'un vaste pré dont la moitié sud-ouest est traversée du sud-est au nord-ouest par une canalisation maçonnée à ciel ouvert.

La parcelle rectangulaire et close de murs établie à droite de l'entrée, le long de la route D 214, est indiquée comme potager-verger en 1827. Installé à flanc de coteau, ce jardin jouxte la grande avant-cour longue de 200 m s'étendant entre la route et le château, et établie dans l'axe de ce dernier. D'après une vignette gravée au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, cette avant-cour était divisée en deux dans le sens de sa longueur par une allée axiale séparant deux espaces vides - près de fauche ou gazons d'agrément ? - et recoupée transversalement par deux canaux symétriques, agrémentés de jets d'eau. Étrangement, un lopin cultivé - vigne ? - occupait l'espace compris entre le canal de droite et le mur bordant la route. Tous ces aménagements ont évidemment disparu. Seule subsiste l'allée axiale s'étirant du portail d'accès jusqu'à la cour d'honneur cernée par les douves, témoignant des travaux réalisés dans les années 1770-1780.

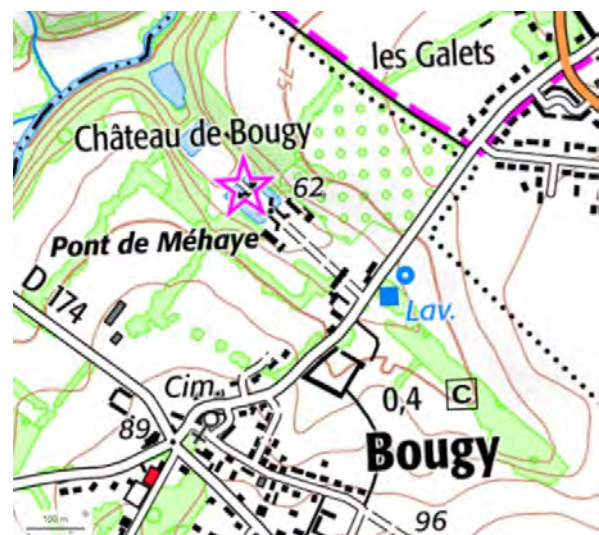


fig. 1 : Extrait de la Carte topographique de l'IGN au 1/25 000e (Image : geoportail.gouv.fr)



fig. 2 : Vue aérienne de l'IGN (Image : geoportail.gouv.fr)

Les propriétaires actuels, Mr et Mme de Limburg Stirum, ayant à cœur d'étendre leur intervention de restauration à l'environnement de l'édifice, souhaitent en savoir davantage sur l'organisation interne et la fonction de ces différents espaces jardinés. Face à la rareté des sources historiques, seule l'archéologie, en allant au contact des vestiges des aménagements paysagers passés enfouis dans le sol, allait être en mesure de fournir des éléments de connaissance supplémentaires. C'est pourquoi Maxime Faure, architecte du patrimoine en charge de la restauration du site, s'est adressé à nous, afin que nous élaborions un programme d'intervention. La nature du terrain à étudier étant particulièrement propice à ce type d'investigation - surface du terrain majoritairement plane et gazonnée - nous avons proposé dans un premier temps de réaliser une prospection géophysique par méthode électrique (ARP), ce type de prospection ayant déjà fait ses preuves dans de nombreux parcs et jardins historiques.

Menée sur le parterre (appelé le « Jardin Bas »<sup>1</sup>), l'avant-cour (appelée la « Grande Cour »<sup>2</sup>), et le potager-verger (appelé le « Jardin Haut »<sup>3</sup>), celle-ci devait permettre de détecter d'éventuelles traces des allées, structures hydrauliques (bassins et canalisations), maçonneries et plantations qui structuraient ces espaces aux différentes époques de l'histoire du château, sans destruction du sol. L'objectif étant de révéler la présence de vestiges enfouis afin de mieux cibler d'éventuelles recherches archéologiques pouvant être menées dans un second temps.

Nous avons confié la réalisation de cette prospection à l'entreprise Géocarta - entreprise d'imagerie du sous-sol et de traitement de données géo-référencées, basée à Paris, détentrice du brevet ARP - avec laquelle nous avons l'habitude de collaborer pour mener ce type d'études.

<sup>1</sup> D'après la notation du cadastre de 1827.

<sup>2</sup> Idem

<sup>3</sup> Idem

## II. MÉTHODOLOGIE

### II.1. La géophysique appliquée à l'étude archéologique des parcs et jardins historiques

La géophysique appliquée à l'archéologie repose sur le principe selon lequel la présence dans le proche sous-sol d'un aménagement anthropique se traduit par une différence des propriétés physiques locales comparées à celles du milieu environnant. Les prospections géophysiques permettent donc, par la mesure de certaines propriétés - résistivité électrique, magnétisme, densité, comportement à la propagation d'ondes électromagnétiques, etc... - effectuée à la surface du terrain, de mettre en évidence des hétérogénéités naturelles et artificielles du sous-sol. Les mesures du paramètre choisi, effectuées selon un plan déterminé régulier et avec un pas de mesure adapté aux cibles recherchées, permettent d'élaborer des images du sous-sol à partir desquelles les anomalies géophysiques peuvent être interprétées. Certaines d'entre elles, potentiellement attribuables à des aménagements anthropiques, seront comparées aux hypothèses préliminaires afin de les confirmer ou de les invalider, permettant ainsi de faire progresser les connaissances sur le site étudié. Sans remplacer les sondages invasifs, les cartes géophysiques de qualité archéologique constituent un outil scientifique irremplaçable pour cibler des recherches archéologiques et optimiser les moyens mécaniques employés pour les fouilles grâce à une lecture en continu des structures archéologiques.

La méthode électrique – la plus employée en archéologie des jardins et qui a fait ses preuves sur de nombreux sites<sup>4</sup> - consiste à mesurer la résistivité électrique du proche sous-sol grâce à des électrodes par lesquelles on injecte puis on mesure un courant calibré de faible intensité après son passage dans le sol. La résistivité du sous-sol variant principalement selon la nature des matériaux constitutifs du terrain et leur teneur en eau, les variations de résistivité sont donc sensibles aussi bien à des structures en dur (maçonneries, allées damées...) qu'à des structures de type remblais ou des structures en creux (trous de poteau, trous de plantation...). En règle générale, une structure empierrée ou maçonnée est plus résistante qu'une structure fossoyée dans laquelle l'eau aura tendance à stagner et qui donc apparaîtra comme conductrice. C'est cette variation de résistivité apparente qui est mise en évidence lors de la prospection et qui peut être interprétée en terme de structures archéologiques. La visualisation des données acquises sur le terrain se fait au moyen d'une image obtenue par une conversion informatique de chaque valeur de résistivité (exprimée en Ohm/m) enregistrée lors de la prospection en pixels de couleur ou en dégradé de gris. Les anomalies figurant sur cette image géophysique sont ensuite confrontées aux données historiques ou aux connaissances sur le site, quand elles existent, et donnent lieu à une interprétation. Ainsi, dans le cadre de l'étude d'un jardin, quand la maille de prospection et la profondeur d'investigation sont adaptées à la dimension et à la localisation des cibles enfouies dans le sous- sol, il est possible de détecter la présence de maçonneries, de cheminements, de fossés, de canalisations, de drains, voire de traces de plantation.

---

<sup>4</sup> DAVID C., « Trois exemples de prospection géophysique par la méthode électrique appliquée à l'archéologie des jardins », *Polia, Revue de l'art des jardins*, n° 8, Automne 2007, p. 73-96

## II.2. Mode opératoire

La prospection électrique menée dans les jardins du château de Bougy a eu lieu les 18 et 19 septembre derniers. Lors de l'acquisition, les conditions de terrain ont été considérées comme bonnes : la surface du terrain était dégagée, le temps était beau et sec, et l'humidité du sol était propice au passage de l'ARP (*Automatic Resistivity Profiling*).

La surface prospectée, environ 2 ha, recouvre le Jardin Haut, la Grande Cour, et le Jardin Bas (**fig. 3**). Les mesures de résistivité ont été effectuées aux trois profondeurs d'investigations théoriques de 0-50 cm (Voie 1), 0-100 cm (Voie 2) et 0-170 cm (Voie 3).

Les moyens techniques déployés lors de l'intervention ainsi que les méthodes d'acquisition, de traitement et d'analyse des données géophysiques sont développés dans le rapport de prospection ci-joint élaboré par Adrien Marchiel de Geocarta. La qualité des données géophysiques a été jugée excellente.

Les cartes de résistivité apparente de Voie 1, Voie 2 et Voie 3, produites par Geocarta, figurent à la fin du présent rapport (**PL.I, PL.II, PL.III**).

L'intégralité des données est consultable à tout moment sur la plateforme WebSIG GCServer en allant sur le site : [geocarta.net](http://geocarta.net)



fig. 3 : Localisation des zones prospectées sur photo aérienne Google (Image : Géocarta/GCServer)

### III. DONNEES PREALABLES

#### III.1. Données géologiques et topographiques

Le site de Bougy se trouve en bordure nord-est du massif armoricain, à quelques dizaines de mètres seulement de la transition avec les premiers dépôts de l'ère Secondaire du bassin parisien, représentés par une alternance de bancs argileux et calcaires notés « t6 » (en rose), « I3 » (en mauve) et « I4 » (en bleu) sur la carte géologique (**fig. 4**), présents au sud-est de la zone étudiée.

Le château est implanté dans un étroit vallon d'axe SE-NO creusé par un petit affluent rive droite de l'Odon. Celui-ci a entaillé les formations géologiques des ères primaire et secondaire mises en place entre - 590 MA (Briovérien supérieur) et - 184,3 MA (Jurassique inférieur).

Le site repose essentiellement sur les alluvions fluviales notées « Fz » (en blanc) sur la carte géologique (**fig. 4**), déposées par le cours d'eau au cours de l'Holocène, c'est-à-dire entre - 11 700 ans (fin de la dernière période glaciaire) et l'Époque Moderne. D'après la notice géologique<sup>5</sup>, ces alluvions sont le plus souvent à texture limoneuse ou limono-argileuse.

Ces dépôts « récents » sont encadrés par des affleurements de la Formation de Granville et de la Laize représentée ici par des grauwackes et grès fins, notés « b2G » (vert clair) sur la carte géologique (**fig. 4**). À l'affleurement, ces roches sont altérées, de couleur grise à verte, plus ou moins désagrégées et pulvérulentes, et à débit quelconque. Elles apparaissent en profondeur (sondages ou carrières) gris sombre à gris bleuté, massives et compactes.

Ces grès et grauwackes considérés comme dominants renferment des passées silto-argilitiques, notées « b2S » (vert foncé) sur la carte géologique (**fig. 4**). Il s'agit de siltites plus ou moins ardoisières grises à noires, à patine bleutée à l'affleurement et, plus accessoirement, d'argilites à grain très fin, homogènes et noires, mais teintées en brun par les hydroxydes de fer à l'état altéré.

En superposant le plan des zones prospectées à la carte géologique harmonisée éditée par le BRGM (**fig. 5**) on peut voir que la formation rocheuse « b2G » (en rose fuschia) empiète sur la bordure sud-ouest du Jardin Bas, et que toute la moitié nord-ouest du Jardin Haut se trouve sur la formation silto-argilitique « b2S » (en mauve). Le reste des surfaces prospectées se trouve au-dessus des alluvions fluviales récentes « Fz » (en bleu clair).

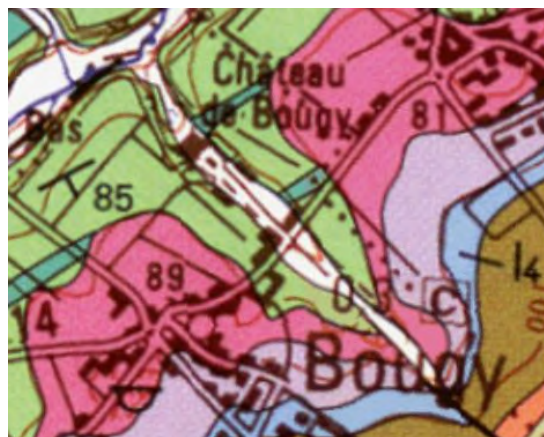


fig. 4 : Extrait de la Carte géologique imprimée au 1/50 000e (Image : infoterre.brgm.fr)

<sup>5</sup> VERNHET Y. *et al.*, *Carte géologique de la France à 1/50 000 : Villers-Bocage*, n° 145, Editions du BRGM, Service géologique national, 2002

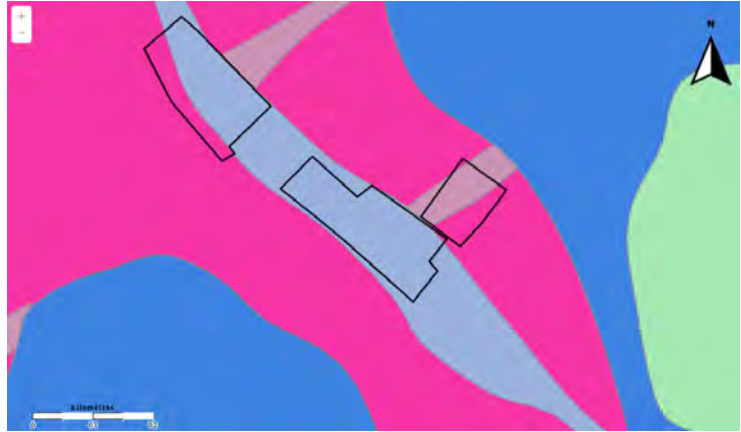


fig. 5 : Superposition du plan des zones prospectées à la Carte géologique harmonisée du BRGM (Image : Geocarta/GCServer)

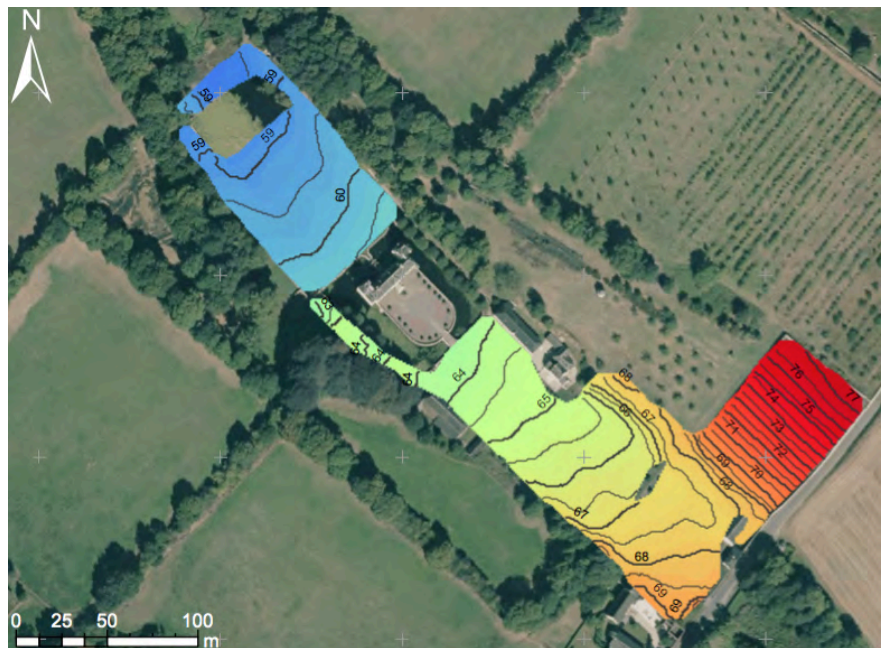


fig. 6 : Courbes de niveau des zones prospectées (Image : Geocarta/GCServer)

Les courbes de niveau enregistrées lors de la prospection (**fig. 6**) indiquent que le terrain est en pente douce régulière du sud-est vers le nord-ouest, sauf le Jardin Haut installé sur le versant nord-est, qui, lui, est implanté perpendiculairement au vallon et présente une inclinaison NE-SO très prononcée.

## III.2. Analyse topo-historique de l'environnement du château de Bougy<sup>6</sup>

### III.2.1. Avant le XVIIe siècle

Le toponyme « Bougy » serait issu du nom de personne roman *Boudius*, suivi du suffixe *-acum* d'origine gauloise<sup>7</sup>. Il est donc probable qu'un grand domaine rural de type *villa* existait dans le secteur de l'actuel village de Bougy aux époques gauloise et romaine. En Europe occidentale, bon nombre de villages et de châteaux trouvent leur origine dans l'existence d'une *villa* antique. Mais à Bougy, il est peu probable qu'une *villa* se trouve au niveau du château actuel. En effet, celui-ci est implanté au fond d'un talweg SE-NO asséché aujourd'hui par les travaux hydrauliques réalisés à l'Époque Moderne, mais qui, à l'époque antique, était certainement encore baigné par un ruisseau.

En revanche, la position de la grosse ferme bordant le côté sud-est de la RD 214 reliant Gavrus à Bougy, située entre le village et le château, près d'une source qui alimentait un grand bassin en 1827 (**fig. 7**), et à mi-pente du versant sud-ouest (**fig. 1**) - donc proche du petit affluent de l'Odon pour les besoins domestiques et agricoles, mais suffisamment loin pour ne pas en subir les désagréments - nous paraît beaucoup plus propice à ce type d'implantation à la fois rurale et élitaire. Cette grosse ferme, appelée « *La Grande Ferme* » sur le cadastre napoléonien, est constituée de bâtiments en pierre anciens et très remaniés répartis autour d'une grande cour trapézoïdale. Or, l'archéologie a montré que les fermes gauloises de la Tène finale étaient fréquemment entourées par des enclos trapézoïdaux<sup>8</sup>, et que les limites de ces enclos ont parfois perduré dans le parcellaire jusqu'à nos jours.

Ainsi, la *villa* éponyme du village de Bougy pourrait bien se trouver au niveau de cette ferme. Cela n'est bien sûr qu'une hypothèse et mériterait vérification.

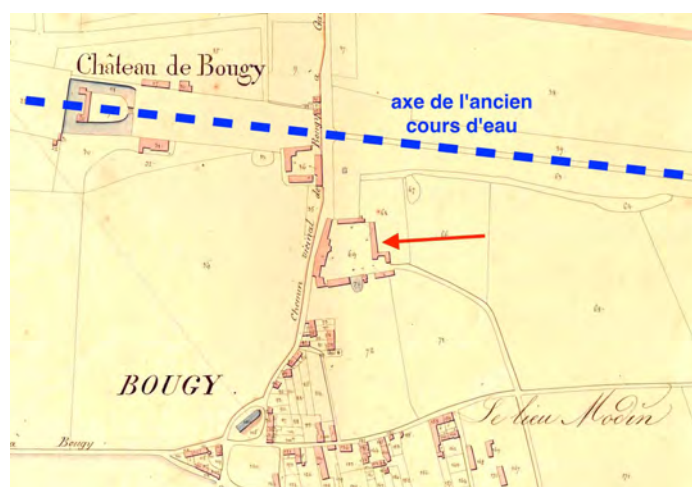


fig.7 : Localisation de la grosse ferme à cour trapézoïdale sur le plan cadastral napoléonien de 1827 (Image : archives.calvados.fr ; DAO : C. Travers)

<sup>6</sup> Sauf mention contraire, les informations historiques contenues dans notre texte proviennent de l'étude de Christian Corvisier (CORVISIER C., *Château de Bougy, Etude experte d'analyse architecturale*, inédit, 2023).

<sup>7</sup> LEPELLEY R., HEINTZ A., *Dictionnaire étymologique des noms de communes de Normandie*, Presses Universitaires de Caen, 2003, p. 75

<sup>8</sup> GUILLIER G., BRODEUR J., COFFINEAU E., « L'établissement rural de La Tène finale du « Vau Blanchard » à Lavernat (Sarthe) : vers un plan type de la ferme gauloise ? », *Revue archéologique de l'Ouest* [En ligne], n° 26, 2009 (URL : <http://journals.openedition.org/rao/841>)

Après les grandes invasions, l'ancienne *villa* gallo-romaine a probablement perduré comme centre de production élitaire tout au long des périodes mérovingiennes et carolingiennes, servant de matrice à la création d'une première seigneurie ou fief local.

A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, *Bolgeium ou Bolgi* rapportait des revenus à l'abbaye de la Trinité<sup>9</sup> qui y possédait des droits seigneuriaux. Il y avait donc toujours un domaine rural à Bougy. Mais celui-ci n'était pas de très grande importance car en 1133, l'enquête pour l'évêché de Bayeux mentionne le « *fief de Danvou et Bougeio* » et le qualifie de « *demi-fief de chevalier* », c'est-à-dire un fief trop petit pour fournir un service entier de chevalier à l'évêque de Bayeux<sup>10</sup>.

Au XV<sup>e</sup> siècle, la terre de Bougy est une petite seigneurie laïque possédée par la famille Bernart, dont les membres, désignés comme seigneurs de Bougy, étaient échevins de la ville de Caen. Il faut imaginer une maison-forte ou un manoir, environné de bois, de terres, de prés, de jardins vivriers, et peut-être de vignes. L'emplacement de cet édifice n'est pas connu. Compte tenu des éléments précédents, nous pensons qu'il faut le chercher dans les bâtiments bordant la cour trapézoïdale de la grosse ferme évoquée précédemment.

Ce manoir a probablement été rétrogradé en ferme au début du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque Michel Le Révérend (c. 1560-1646), seigneur de Bougy issu de la noblesse protestante, décide de construire un château plus moderne et digne de son rang<sup>11</sup>.

### III.2.2. Au XVII<sup>e</sup> siècle

Ce premier château est connu grâce à une vignette gravée par Gomboust dans les années 1650 (avant 1657) (**fig. 8**). Composé d'un logis allongé flanqué de deux pavillons asymétriques en façade postérieure, et précédé d'une cour d'honneur ponctuée de deux pavillons d'angle donnant sur une grande avant-cour dans laquelle on pénètre par un portail classique à bossage depuis la route, est caractéristique des années 1610-1620<sup>12</sup>. À cette époque s'effectue la transition entre le jardin d'eau de la Renaissance et le jardin classique dit « à la française » qui sera, quelques années plus tard, amené à son plus haut degré de perfectionnement par André Le Nôtre. Les différentes parties du jardin organisées par grands ensembles autour d'une vue centrale ouverte dans l'axe du château sont une caractéristique des jardins créés dans les années 1610-1630 par André Mollet (1600-1665) et Jacques Boyceau (1560-1635).

La place donnée à l'eau en nappe y est prépondérante. Ici, on trouve les douves autour de la plateforme du château, le grand bassin rectangulaire à angles arrondis à l'extrémité de la terrasse du parterre formant miroir d'eau et dominant la vallée de l'Odon, et deux canaux avec jets d'eau recoupant transversalement et animant l'avant-cour. Ces éléments hydrauliques sont autant

<sup>9</sup> Site officiel de la mairie de Bougy ([sites.google.com/view/bougyvillage](https://sites.google.com/view/bougyvillage))

<sup>10</sup> NAVEL H., « Enquête de 1133 sur les fiefs de l'évêché de Bayeux », in : *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, Tome XLII, Caen, 1934, p. 43 (consultable en ligne sur : [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)).

<sup>11</sup> Celui-ci serait le commanditaire de la chapelle des Deux Amants dans l'église des Cordeliers à Caen affectée alors au culte protestant. En tant que « *Receveur général du talion ancien et triennal de la généralité* », charge dont hérite son fils Thomas en 1646, il avait la responsabilité de la levée des cotisations trimestrielles dues par les fidèles et de l'entretien des édifices de culte (Sources : [sites.google.com/view/bougyvillage](https://sites.google.com/view/bougyvillage) ; [fr.wikipedia.org/wiki/Patrimoine\\_religieux\\_de\\_Caen](http://fr.wikipedia.org/wiki/Patrimoine_religieux_de_Caen) ; [museeprotestant.org/notice/lorganisation-des-eglises-reformees](http://museeprotestant.org/notice/lorganisation-des-eglises-reformees)).

<sup>12</sup> L'histoire ne dit pas lequel des Le Révérend est à l'origine de la construction du château mais dans son étude, Christian Corvisier avance un certains nombres d'arguments très pertinents pour attribuer sa construction à Michel Le Révérend dans les années 1610-1620.

d'éléments prolongeant l'expérience des jardins d'eau de la Renaissance mais où apparaît clairement le souci d'une organisation cohérente de l'espace autour d'un axe central préfigurant les grandes créations de Le Nôtre à partir des années 1650.

L'emplacement du vieux manoir - si notre hypothèse s'avère juste - n'était pas propice à un tel projet : pas assez d'eau et pas assez de surface disponible sans empiéter sur les terres cultivables. Michel Le Révérend a donc cherché un site où il pouvait à la fois disposer d'une eau pérenne, en quantité et facilement mobilisable, et d'un terrain suffisamment long et non soumis à la pression agricole pour créer une belle perspective axiale intégrant le château et les jardins dans un même programme unitaire. Il a opté pour le talweg situé en contrebas du manoir, où coulait un petit cours d'eau, et qui offrait une perspective longue de 500 m entre la route et l'Odon. Le château a été implanté exactement au milieu de cette perspective, tel un pavillon regardant des deux côtés de la perspective. Il n'est pas rare, notamment aux XVIe et XVIIe siècles, que les châteaux et/ou leurs jardins soient installés dans le lit majeur d'un cours d'eau (Vallery, Dampierre-en-Yvelines...) sans doute pour les raisons évoquées précédemment : disponibilité foncière et présence d'eau en abondance pour créer des structures hydrauliques à la mode.



fig.8 : « *Bougy. A M. le Marquis de Bougy* », vignette gravée figurant sur un plan de la ville de Caen publié en 1672 par François Bignon d'après un levé de l'ingénieur topographe Jacques Gomboust réalisé avant 1657 (Image extraite de l'étude de C. Corvisier, sans référence)



fig. 9 : Détail de la vue précédente

Sur la vignette du milieu du XVIIe siècle (**fig. 8**), on voit que des boisements denses, établis sur les deux versants latéraux, cadraient la vue de chaque côté de cette longue perspective à découvert. Sur le côté droit de l'image, le boisement nord-est est interrompu à hauteur des canaux de l'avant-cour par un mur de soutènement amorçant un arrondi et retaillant la base du versant (**fig. 9**). Ce détail, certes ténu, nous évoque un aménagement de pente en fer-à-cheval agrémenté de rampes latérales permettant de faire la transition topographique avec la large allée cavalière située plus haut sur le versant et portant le n° 3 sur le plan cadastral de 1827 (**fig. 10**). Celle-ci permettait d'aller de l'avant-cour au parterre sans passer par le château. Qualifiée de futaie en 1827, cette allée d'apparat était probablement bordée d'alignements d'arbres et formait une promenade plantée permettant de marcher à l'ombre tout en admirant les aménagements réalisés dans le vallon en position dominante.

Le terrain clos de murs établi à flanc de coteau le long de la route au nord-est de l'avant-cour (parcelles n° 8 et 9 du cadastre napoléonien), et la grande terrasse rectangulaire s'étendant devant la façade postérieure du château (parcelle n° 23) étaient hors cadre et n'apparaissent donc pas sur la vue de Gomboust, mais ces aménagements existaient sans doute déjà au milieu du XVIIe siècle.

La grande parcelle trapézoïdale portant le n° 15, située entre le château et l'allée cavalière évoquée plus haut, appelée le « *Jardin aux Veaux* » et servant de pâture en 1827, pourrait quant à elle correspondre au potager d'origine (**fig. 10**). À l'époque dont on parle, il pouvait s'agir d'un potager d'agrément organisé en carrés réguliers, ayant également fonction de verger, s'approchant de la description du « *Jardin utile* » de Jacques Boyceau dans son traité publié en 1638<sup>13</sup> : « *Ce jardin ne demeurera aussi sans embellissements d'artifices : car des allées y seront couvertes en berceaux, ou en plats fons, plantées de muscats & autres vigne exquisite, ou pour verjus, des espalliers & hayes d'appuy, seront faits d'autres fruitiers (...). L'agencement des autres plantes donnera aussi de beaux ornements par leurs formes & les couleurs diverses, si elles sont bien disposées. (...) & chacune chose étant plantée en planches bien ordonnées donneront grand plaisir.* ». Ce n'est pas un hasard si cette parcelle est dominée dans toute sa longueur par l'allée cavalière évoquée précédemment. À cette époque, les potagers d'agrément étaient des espaces de représentation et devaient être vus. Sur la gravure de Gomboust, il pourrait s'agir de la parcelle très étroite et allongée intercalée entre les douves et le boisement nord-est, figurée avec des raies parallèles (planches potagères ?) et des arbustes en alignement sur les côtés (arbres fruitiers ?) (**fig. 11**).

Nous ignorons tout de la composition originelle du parterre établi à l'arrière du château. À cette époque elle devait logiquement comprendre des parterres de broderies carrés ou rectangulaires cernés par des bordures de buis, éventuellement ponctués d'arbustes taillés en topiaires (buis ou ifs), et entourés d'allées sablées bien dressées, à l'image de ceux des châteaux bourguignons d'Ancy-le-Franc et de Tanlay dans les années 1650-1660 (**fig. 12 et 13**). Il est possible que le bassin rectangulaire formant miroir à l'extrémité de ce parterre était déjà présent au XVIIe siècle. On trouve ce même type de grand bassin navigable prolongeant un parterre de broderies sur une vue du château de Manneville (Pont-sur-Seulles, 14) réalisée au début du XVIIIe siècle (**fig. 14**). Sur cette vue, comme à Bougy, le parterre est encaissé et bordé par des terrasses et des allées plantées situées en surplomb. Tout autour du parterre, les murs de soutènement sont palissés de fruitiers en espaliers.

<sup>13</sup> BOYCEAUJ., *Traité du jardinage, selon les raisons de la nature et de l'art...*, M. Vanlochom, Paris, 1638 (consultable en ligne sur : gallica.bnf.fr)

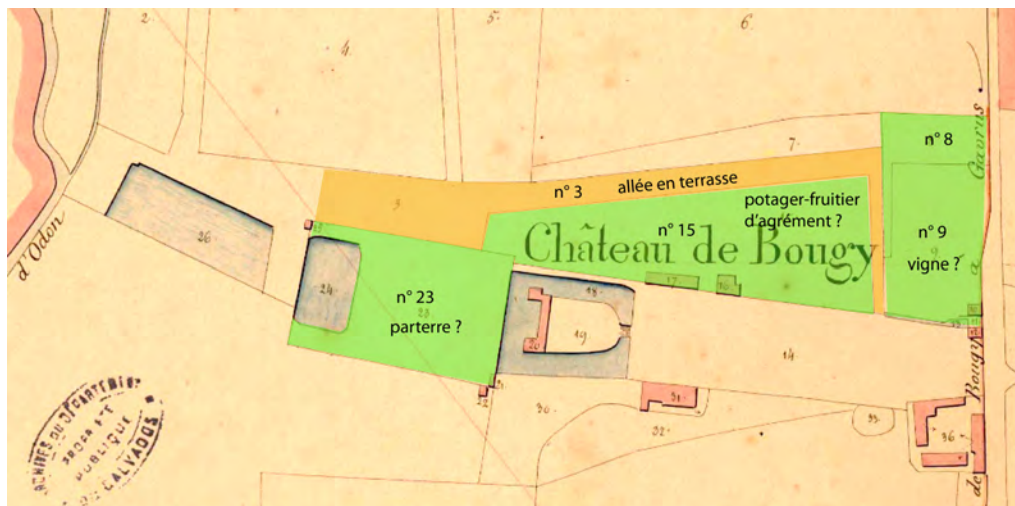


fig. 10 : Dispositifs paysagers existants au XVIIIe siècle d'après le plan cadastral napoléonien de 1827 (Image : archives.calvados.fr ; DAO : C. Travers)



fig. 11 : Représentation du potager-fruitier sur la vue de Gomboust, avant 1657, détail

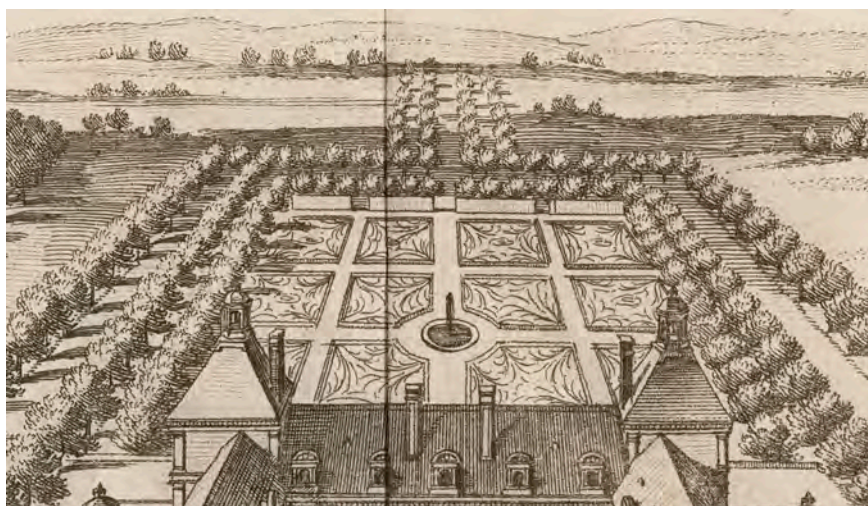


fig. 12 : Vue détaillée des parterres du château d'Ancy-le-Franc (89) dans les années 1650 - Gravure extraite de : ZEILLER M., *Topographia Galliae*, in verlag C. Merians, Franckfurt am Mayn, 1655-1661 (Image : gallica.bnf.fr)

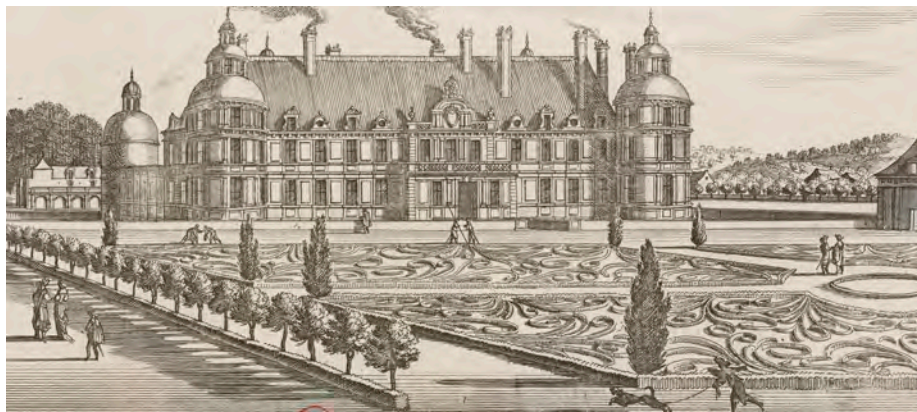


fig. 13 : Vue détaillée des parterres du château de Tanlay (89) dans les années 1650 - Gravure extraite de : ZEILLER M., *Topographia Galliae*, in verlag C. Merians, Franckfurt am Mayn, 1655-1661 (Image : gallica.bnf.fr)



fig. 14 : Parterre prolongé par un grand bassin navigable sur une vue cavalière du château de Manneville (14) réalisée au début du XVIIIe siècle - AD Calvados, CPL 603 (Image : C. Corvisier)

Enfin, entre le canal de la moitié nord-est de l'avant-cour et le mur de clôture jouxtant la route, la gravure de Gomboust représente une plantation en lignes régulières et parallèles de végétaux assez bas qui pourrait être une vigne. Selon nous il ne s'agit pas d'un potager. En effet, ceux-ci sont plutôt symbolisés avec des planches de culture parallèles et pas des alignements de petits piquets verticaux comme ici (**fig. 9**). Il est étrange d'avoir choisi d'implanter une vigne en plein milieu d'une perspective, qui plus est sans symétrie du côté sud-ouest. Celle-ci préexistait peut-être aux travaux du début du XVIIe siècle. Et les principes de régularité et de symétrie systématisés et portés à leur plus haut degré de perfectionnement par Le Nôtre quelques décennies plus tard, n'étaient sans doute pas aussi stricts qu'à la fin du XVIIe siècle. Une autre hypothèse pourrait être envisagée. Cette vigne était peut-être hors cadre sur le terrain, et le dessinateur l'aurait volontairement intégrée dans la vue quitte à ne pas rendre compte de la réalité exacte afin de signifier que les propriétaires du château de Bougy possédait une vigne sur leur

domaine. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le fait de posséder une vigne était peut-être un faire-valoir, et devait s'afficher sur une vignette mettant en avant le prestige de son propriétaire. Ainsi, la parcelle close de mur (n° 8 et 9 du cadastre napoléonien) située à droite de la grande perspective était peut-être un clos de vigne au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, avant de devenir un verger au XVIII<sup>e</sup> siècle (**fig. 10**).

L'alignement d'arbres que l'on observe au premier plan dans la partie droite de la gravure de Gomboust (**fig. 9**), pourrait tout simplement correspondre à un alignement d'arbres planté le long de la route. Mais on pourrait aussi envisager qu'il s'agit de la grande allée rectiligne prolongeant l'axe passant par le centre du château au-delà de la route vers le sud-est, visible sur le cadastre de 1827. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ces grandes avenues plantées prolongeant les axes de composition partant du château constituaient une démonstration de pouvoir. Visibles de loin, elles témoignaient de l'emprise du propriétaire sur le territoire rural alentour et donc de son rang social. Il fallait peut-être que celle de Bougy figure sur la vignette de Gomboust, quitte à tricher avec la réalité de terrain, exactement comme pour le clos de vigne. De plus, telle qu'elle était implantée dans la réalité, le dessinateur n'avait pas la place de la faire rentrer dans le cadre de la vignette, sauf à réduire la taille des autres éléments et notamment du château, ce qui n'était pas envisageable.

Nous ignorons quels étaient les moyens financiers de Michel Le Révérend, mais ceux-ci devaient être assez conséquents. En effet, la réalisation de ce vaste programme d'aménagement et de construction a dû nécessiter d'importants travaux de terrassement pour niveler le terrain, l'assainir, créer la plateforme du château, aménager la terrasse du parterre, modeler l'éventuel fer-à-cheval, creuser les structures hydrauliques et faire passer l'eau du cours d'eau dans des canalisations afin qu'elle alimente ces dernières par gravité. La canalisation à ciel ouvert traversant le parterre entre les douves et le grand bassin rectangulaire est une ancienne canalisation maçonnée permettant de conduire l'eau des douves dans le bassin. Elle était initialement enterrée. Le fait que ses dalles de couverture aient disparu laisse penser que le niveau du jardin a peut-être été rabaissé entre le XVII<sup>e</sup> et aujourd'hui.

### III.2.3. Entre 1650 et 1827

Peu habité par le Jean Le Révérend (1618-1658) et Jean-Jacques Le Révérend (1655-1744) - respectivement fils et petit-fils de Michel, préférant résider dans leur domaine de Calonges (Lot-et-Garonne), saisi par ordre du Roi en 1693 suite à la révocation de l'Édit de Nantes et à l'émigration sans retour de Jean-Jacques Le Révérend, le château de Bougy a probablement vécu une période d'abandon de plusieurs décennies entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et l'arrivée des Hüe de Carpiquet au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le château, mais aussi les jardins et les structures hydrauliques qui l'agrémentaient ont dû sérieusement pâtir du manque d'entretien résultant de cet abandon prolongé.

A partir de 1772, Gabriel Henri Guillaume Hüe de Carpiquet (1728-1814) tout juste marié avec Marie-Anne de Brossard de Grosmesnil (1747-1818), engage une importante campagne de modernisation, d'embellissement et de reconstruction partielle qui a donné au château de Bougy, à la cour d'honneur et aux bâtiments annexes répartis autour de l'avant-cour, leur aspect actuel.

Le cadastre napoléonien réalisé en 1827 (**fig. 15**), soit une dizaine d'années seulement après la mort du couple, rend bien compte des transformations opérées dans les années 1770-1780. En ce qui concerne les abords du château, la transformation la plus évidente est la modification du tracé

des douves et de la cour d'honneur. Cette dernière, complètement entourée d'eau, adopte désormais un plan en fer-à-cheval. L'ancien clos de vigne (hypothétique), appelé « *Le Haut Jardin* » est occupé dans ses trois quarts inférieurs par un verger (n° 9) et dans son quart supérieur par un potager (n° 8). Il est bordé au sud par un petit canal (ou un très long abreuvoir) qui s'élargit en lavoir du côté sud-est près d'un pavillon carré occupé par une buanderie (n° 12). L'ancien potager d'agrément, appelé « *Le Jardin aux Veaux* » est indiqué comme simple pâture, de même que l'avant-cour, appelée « *La Grande Cour* ». Les deux canaux symétriques qui recoupaient cette dernière transversalement, les communs formant pavillon de chaque côté du portail ouvert sur la route, ainsi que ce dernier, ont vraisemblablement été supprimés à cette époque.

Sur le plan d'assemblage du cadastre de 1827 (**fig. 16**), le terrain clos de mur situé à l'arrière du château, appelé « *Le Bas Jardin* », est représenté avec une composition assez banale, résultant probablement d'une simplification ayant eu lieu lors de la reprise en main du domaine par les Hùe de Carpiquet ou après la Révolution. On observe deux allées en croix bordées d'arbres ou d'arbustes délimitant quatre compartiments plantés. Dans les années 1770-1780, les parterres de broderies sont complètement passés de mode, on leur préfère les tapis de gazon, et le goût pour le jardin irrégulier dit « à l'Anglaise », témoignant d'un nouveau rapport à la nature, est en train de se répandre. Il est probable que ces compartiments étaient de simples carrés de pelouse voire même des carrés potagers puisque la grande parcelle n° 15 n'assurait plus cette fonction.

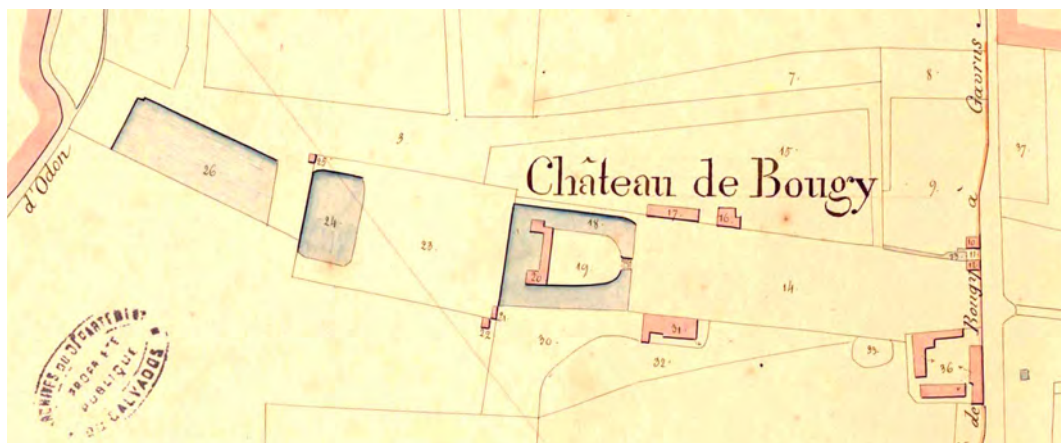


fig. 15 : Extrait du plan cadastral napoléonien de la commune de Bougy, section A, 1827, détail (Image : archives.calvados.fr)



fig. 16 : Extrait du plan d'assemblage du cadastre napoléonien de la commune de Bougy, 1827, détail (Image : archives.calvados.fr)

Ce plan représente le plan d'eau quadrangulaire situé en contrebas du parterre, proche de l'Odon, appelé « *Le Grand Etang* », et qui, lui, a certainement été aménagé par les Hùe de Carpiquet. Son désaxement par rapport à la perspective du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup> et ses contours quelque peu irréguliers, pourraient en effet témoigner d'une construction tardive. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, les plans d'eau sont à la mode dans les parcs et jardins. Outre l'agrément qu'il apportait, cet étang a sans doute permis d'assainir le terrain en pente situé entre le parterre et la rivière. Celui-ci recevait toutes les eaux arrivant des douves et du jardin. Faute d'entretien des canalisations, il est possible qu'une zone humide se soit développée à cet endroit, que les Hùe de Carpiquet ont décidé d'assainir en créant cet étang. Aujourd'hui, ce dernier reçoit l'eau des douves par un canal souterrain passant sous la bordure sud-ouest de l'ancien parterre, hors emprise du bassin. Ce canal alimente au passage une fontaine, que Christian Corvisier qualifie de « rustique » et qu'il date des aménagements réalisés dans les années 1770-1780.

### III.2.4. Après 1827

Plusieurs discordances entre le plan cadastral de 1827 et l'état consigné par le plan topographique de 1946 (**fig. 17**) témoignent de modifications ayant eu lieu au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Concernant l'environnement du château, on note :

- La construction d'un pont en pierre franchissant la douve en direction du parterre, interrompu en son milieu par un tablier en bois escamotable, reposant sur des piliers afin de laisser transiter l'eau des douves. Comme le propose Christian Corvisier, ce pont maçonné aménagé après 1827 a probablement remplacé une ancienne passerelle en bois sur piles maçonnées, que le dessinateur du cadastre n'a pas jugé utile de représenter, sauf sur le plan d'assemblage (**fig. 16**), qui, étrangement, on l'a vu pour le parterre, donne plus de détails que le plan détaillé de la section A.
- Un colombier circulaire de construction très soignée, implanté sur le haut de la parcelle n° 15, tel une fabrique de parc romantique.
- Une grange à proximité du lavoir, dont l'aménagement a occasionné la destruction du petit pavillon faisant pendant à celui de la buanderie, et la réduction de la surface du verger. Le mur de clôture de ce dernier a donc été reconstruit - au moins partiellement - après 1827.
- Une serre dominant le parterre, implantée sur la terrasse aménagée au pied du versant sud-est.

Sur la carte d'État Major réalisée entre 1820 et 1866 (**fig. 18**), on note que l'avenue plantée prolongeant l'axe du château vers le sud-est, appelée « *Le Chemin de l'Avenue* »<sup>15</sup> en 1827 (parcelle n° 57), bordée de deux pâtures - anciennes contre-allées de l'avenue historique ? - et traversant en ligne droite les terres cultivables situées entre celui-ci et la route reliant Gavrus à Evrecy, existe toujours. Bien que réduite en largeur par rapport à son état originel, elle a continué à être utilisée pendant une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Les alignements d'arbres qui la bordaient y sont

<sup>14</sup> Ce désaxement est dû à l'orientation naturelle du vallon qui tourne légèrement vers le nord à l'approche de l'Odon en raison de la présence de l'affleurement rocheux sous-jacent, que le cours d'eau n'a pas réussi à éroder. Par souci d'économie - il aurait fallu casser la roche - et peut-être aussi pour des raisons esthétiques, les aménageurs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle n'ont pas cherché à corriger ce désaxement.

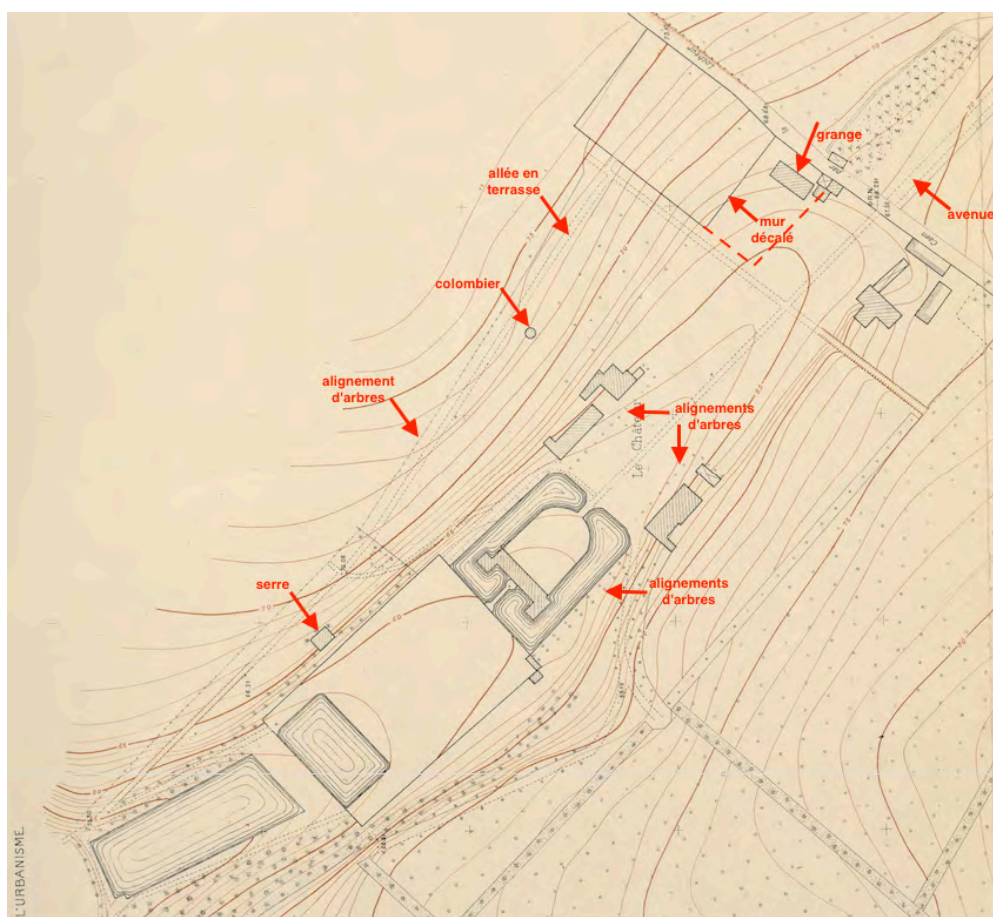
<sup>15</sup> Cette appellation au premier abord redondante laisse penser qu'aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles il s'agissait d'une véritable avenue potentiellement plantée de quatre alignements d'arbres délimitant une allée centrale et deux contre-allées. Cette avenue a été réduite en largeur et rétrogradée en chemin avant 1827. Sur le plan de 1946, elle fait un peu moins de 5 m de large.

représentés. Grâce aux matrices cadastrales, on sait qu'en 1868 cette allée était en friche, et donc abandonnée. Elle est toujours représentée sur le plan topographique de la commune de Bougy réalisé en 1946, mais les arbres d'alignement ont quasiment tous disparu. Seule subsiste une partie de l'alignement sud-ouest (**fig. 19**).

Sur ce même plan de 1946, on remarque un alignement d'arbres continu, parallèle à l'allée cavalière implantée sur le versant nord-est, allant du potager-verger jusqu'à l'extrémité de l'étang (**fig. 17**). Il pourrait s'agir d'un reliquat des alignements d'arbres qui encadraient cette allée sous l'Ancien Régime, éventuellement replantée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. On voit que des arbres sont morts du côté sud-est car cet alignement ne se prolonge pas jusqu'au potager-verger, alors que ça devait être le cas originellement. L'allée est aussi beaucoup plus étroite qu'elle ne l'était historiquement.

Deux alignements d'arbres simples ont été plantés devant les bâtiments de communs construits en 1770-1780, se faisant face de chaque côté de l'avant-cour. On ignore de quand datent ces plantations. Elles pourraient remonter à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de même que le double alignement d'arbres établi le long de la douve sud-ouest.

Une photographie aérienne de l'IGN datant de 1950-1965 (**fig. 20**) permet de voir que certaines allées aménagées au niveau de la Grande Cour, du Jardin Haut et du Jardin Bas, n'existent plus aujourd'hui.



**fig. 17** : Plan du domaine en 1946 - « *Calvados, Bougy, échelle de 1/1.000, Plan Topographique Régulier, dressé, dessiné et vérifié en 1946 par le Service du Cadastre* », détail (Image : archives.calvados.fr / DAO : C. Travers)



fig. 18 : Représentation de la grande avenue plantée sur la Carte d'état major, 1820-1866 (Image : [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr))

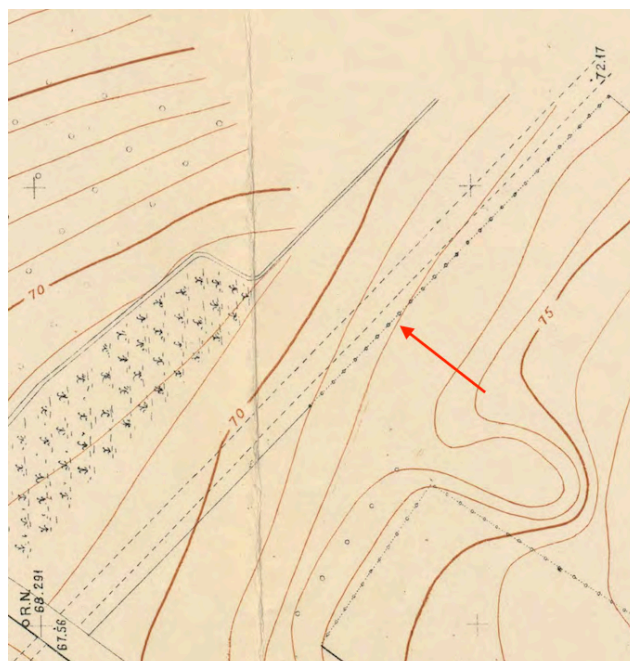


fig. 19 : L'alignement d'arbre résiduel bordant le côté sud-ouest de l'avenue en 1946 - « *Calvados, Bougy, échelle de 1/1.000, Plan Topographique Régulier, dressé, dessiné et vérifié en 1946 par le Service du Cadastre* », détail (Image : [archives.calvados.fr](http://archives.calvados.fr) / DAO : C. Travers)



fig. 20 : Cliché aérien de l'IGN, 1950-1965, détail (Image : remonterletemps.ign.fr)

## IV. INTERPRÉTATION DES CARTES DE RÉSISTIVITÉ

Interpréter des cartes géophysiques consiste à discriminer et à expliquer les anomalies apparaissant sur les images. Ces anomalies, qui peuvent être ponctuelles, linéaires ou surfaciques, correspondent à des variations des propriétés physiques du proche sous-sol dues à des facteurs naturels ou anthropiques. Ce travail d'interprétation s'appuie donc en grande partie sur les données historiques et géologiques connues, qui permettent de formuler des hypothèses. Il s'agit en effet de mettre en évidence des relations entre certaines anomalies géophysiques et des aménagements actuels, subactuels et anciens, connus ou supposés. Il est important de préciser que les moyens déployés lors de cette étude, comme toutes les technologies géophysiques, ne mesurent que des paramètres physiques. Ces mesures permettent d'accéder à certaines informations (type de matériau, profondeur estimée...), mais ne permettent pas de décrire complètement les objets. En l'absence d'observation directe, l'analyse se concentre sur les phénomènes géophysiques relatifs et ne peut pas présumer de la fonctionnalité ou de la nature réelle des objets identifiés. Par ailleurs, chaque carte présente une multitude d'anomalies. Seules sont évoquées ici celles qui sont jugées significatives à l'aune de la problématique de recherche, et pour lesquelles une interprétation plausible a pu être envisagée.

Nous avons choisi de travailler à partir de la carte de résistivité apparente de Voie 1 correspondant à une profondeur d'investigation théorique de 0 à 50 cm, car, à quelques exceptions près, c'est sur cette image que les anomalies sont les plus nombreuses et les plus lisibles. Les trois cartes de résistivité de Voie 1, Voie 2 et Voie 3 non interprétées figurent à la fin de ce rapport (**PL.I, PL.II, et PL.III**) et sont suivies des deux planches illustrant nos interprétations (**PL.IV et PL.V**).

### IV.1. Le Jardin Bas

#### IV.1.1. Le substrat géologique

L'amplitude de la résistivité apparente observée au niveau du Jardin Bas suggère la présence d'une couche de limons relativement homogène sur toute la profondeur d'investigation.

Les anomalies surfaciques noires (très résistantes) observées dans l'angle nord-ouest et en limite sud-est de la parcelle (**PL.IV : 1a, 1b et 1c**) témoignent quant à elles de l'affleurement de la roche-mère, ici du grès.

Tout ceci confirme, en les précisant, les données de la carte géologique (**fig. 3 et 5**).

#### IV.1.2. Les allées

Plusieurs anomalies surfaciques résistantes formant des bandes rectilignes, parallèles ou perpendiculaires entre elles (**PL.IV : 2a, 2b, 2c, 2d, 2e**), renvoient de toute évidence à la présence d'anciennes allées d'environ 5 m de large, divisant la partie du terrain située entre les douves et le grand bassin en quatre grands compartiments rectangulaires de 32 m de long et 16 m de large. Au croisement des allées en croix **2a** et **2b**, les angles des compartiments sont recoupés en arrondi et forment un carrefour circulaire. Cette composition régulière et très classique rappelle celle qui est représentée sur le plan d'assemblage du cadastre de 1827 (**fig. 16**), sauf que sur ce dernier les allées latérales - représentées par les anomalies **2c, 2d, et 2e** - ne sont pas figurées et les compartiments plantés s'étendent jusqu'aux murs de clôture. Le fait que ces allées apparaissent avec un signal résistant pourrait indiquer qu'elles ont été fondées sur une sous-couche de consolidation en matériaux grossiers (cailloux de grès ?). Étrangement, cette

composition n'est pas bien centrée dans l'espace de la parcelle, ni tout à fait axée sur le bassin rectangulaire.

La partie du terrain située entre cette composition et le mur de clôture sud-ouest présente une zone moyennement résistante (**PL.IV : 3**), parallèle à l'anomalie **2c** et séparée d'elle par une fine bande conductrice. Il pourrait s'agir d'une allée périphérique plus large que celles divisant le parterre, destinée à cadrer ce dernier, comme cela se faisait dans les jardins classiques et réguliers des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. D'après la largeur de l'anomalie, celle-ci faisait autour de 10 m de large. Normalement il y en avait une de l'autre côté, parallèle à l'anomalie **2d**, mais elle n'apparaît pas aussi franchement sur l'image. Une large zone irrégulière très conductrice (**PL.IV : 21**) témoignant probablement d'un événement actuel - humidité due à une rupture de canalisation ou à une mauvaise étanchéité de la contrescarpe ? - et occupant quasiment tout le quart est du terrain, a de toute façon brouillé la lecture de ce qui se passe de ce côté-ci du terrain.

On repère une autre anomalie résistante surfacique assez semblable aux anomalies **2a** à **2e**, formant une bande parallèle au bassin sur la petite terrasse bordant le côté nord-ouest de celui-ci (**PL.IV : 4**). Il pourrait s'agir d'une allée permettant de circuler autour du bassin et d'admirer la vallée de l'Odon d'un côté et le château ainsi que son reflet de l'autre.

Deux autres anomalies surfaciques moyennement résistantes (**PL.IV : 5 et 6**), apparaissent sur l'image de Voie 1 - étant toutefois plus marquées sur l'image de Voie 2 - et forment deux bandes parallèles entre elles et aux anomalies **2b/2e** et perpendiculaires à l'anomalie **3**. La distance entre ces deux anomalies - 32 m - est à peu près la même qu'entre l'anomalie **6** et l'extrémité sud-est du terrain. Cette régularité n'est peut-être pas anodine. Ces deux anomalies pourraient en effet témoigner d'un réseau d'allées, et donc d'une composition, plus anciens que ceux définis par les anomalies **2a** à **2e**. A cet ensemble pourrait se rattacher l'anomalie surfacique moyennement résistante formant une bande parallèle aux anomalies **2a** et **2d**, observée dans le quart nord du terrain (**PL.IV : 7**). Celle-ci fait à peu près la même largeur que les anomalies **5** et **6**, soit environ 3,60 m.

Une anomalie surfacique moyennement résistante, mais cette fois curviligne, est apparue au centre de la composition avec un léger décalage vers le nord-est par rapport au centre défini par les anomalies **2a** et **2b** (**PL.IV : 8**). Elle est davantage visible et plus complète sur l'image de Voie 2 (**PL.II**). Elle fait environ 6 m de large et borde une anomalie surfacique conductrice circulaire qui pourrait indiquer la présence d'un bassin (**PL.IV : 10**). Il pourrait donc éventuellement s'agir d'une allée permettant de circuler autour d'un ancien bassin central.

Une autre zone à tendance résistante formant un hémicycle à l'extrémité de la perspective axiale devant le bassin rectangulaire (**PL.IV : 9**), pourrait aussi participer d'une ancienne composition. Ce type d'esplanade à l'extrémité d'une allée et résultant du découpage de l'angle des compartiments de broderie en demi-cercle, était fréquent au XVII<sup>e</sup> siècle, que ce soit à la tête ou à la queue d'un parterre.

#### IV.1.3. Les structures hydrauliques

La principale anomalie qui retient notre attention est l'anomalie conductrice circulaire (**PL.IV : 10**) évoquée ci-dessus, observée sur les trois cartes de résistivité, dont la position et le diamètre (environ 20 m) évoquent un bassin d'agrément. La plupart des parterres conçus aux XVII<sup>e</sup> siècle étaient organisés autour d'un bassin central (**fig. 12 et 13**), et il est possible que c'était le cas du parterre originel du château de Bougy. Le signal conducteur en forme d'anneau pourrait indiquer la présence d'un corroi d'étanchéité en argile encore présent dans le sol.

L'anomalie linéaire et conductrice observée dans l'axe de cet hypothétique bassin partant en direction du grand bassin rectangulaire (**PL.IV : 11**), au centre de l'anomalie **2a**, pourrait indiquer la présence de l'ancienne canalisation de décharge de ce bassin, faisant peut-être encore office de drain, d'où le signal conducteur.

L'anomalie linéaire résistante observée sur le côté sud-ouest, traversant toute la longueur du terrain, hors emprise du bassin rectangulaire, correspond probablement à la canalisation enterrée faisant transiter l'eau des douves par le parterre pour la conduire jusqu'à la fontaine aménagée en contre-bas du côté de l'étang. Cette anomalie devient conductrice dans la zone où la roche-mère affleure. Cette dernière a certainement dû être entaillée lors de l'aménagement de cette canalisation.

Longeant le mur de clôture nord-est, et également hors emprise du bassin rectangulaire, deux anomalies linéaires et résistantes parfaitement parallèles et en pointillé (**PL.IV : 13a, 13b, 13c**), pourraient indiquer la présence d'une canalisation maçonnée enterrée, constituée de deux piédroits maçonnés encadrant un jour central. Cette canalisation est sans doute percée ou en partie détruite, ce qui expliquerait l'importante humidité du terrain et l'anomalie très conductrice et très étendue observée dans cette zone (**PL.IV : 21**).

#### IV.1.4. Les structures de plantation

Les deux bandes conductrice d'environ 1,50 m de large (**PL.IV : 14a et 14b**) cernant l'anomalie **2c** interprétée comme une allée, pourraient correspondre aux tranchées de plantation de deux platebandes végétalisées. L'usage de ce type de platebande, placées en général au bord des allées, ou faisant le tour des compartiments, était très courant aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles étaient bombées, agrémentées de fleurs et ponctuées d'arbustes taillés en topiaires (**fig. 14**). Dans les grands parterres, elles pouvaient faire jusqu'à 2 m de large.

#### IV.1.5. Les structures maçonnées ou empierrées

Trois anomalies ponctuelles résistantes observées le long du côté nord-est du grand bassin rectangulaire, et régulièrement espacées d'environ 5 m (**PL.IV : 15a, 15b, 15c**), pourraient être interprétées comme des fondations d'anciens éléments de décor tels que des statues posées autour du bassin, ou éventuellement comme des fosses de dessouchage d'arbres comblées avec des matériaux résistants. L'anomalie **16**, située dans l'alignement des précédentes, pourrait éventuellement faire partie du même ensemble qui se prolongeait le long du parterre.

L'anomalie surfacique résistante globalement carrée située au centre de l'anomalie **9** (**PL.IV : 17**) pourrait témoigner de la présence d'une fondation d'un élément de décor (statue ?) fonctionnant comme point focal à l'extrémité de la perspective axiale, ou éventuellement d'un regard d'inspection de la canalisation de décharge évoquée ci-dessus.

Les deux anomalies surfaciques résistantes formant une bande parallèle au bord sud-est du grand bassin rectangulaire (**PL.IV : 18a, 18b**), situées dans l'alignement l'une de l'autre à l'extrémité du parterre, et se terminant en biseau de part et d'autre d'une interruption de 7 m de large, pourrait témoigner de la présence d'un ancien mur de soutènement percé en son centre d'un escalier en fer-à-cheval. En effet, la partie interrompue comporte deux anomalies linéaires résistantes (**PL.IV : 18c, 18d**), situées dans l'alignement des bords des anomalies **18a** et **18b**, plus marquées sur l'image de Voie 2, qui pourraient témoigner de la présence de fondations de marches. On pourrait imaginer un jardin initialement divisé en deux terrasses successives, la supérieure, située au plus près du château occupant les 2/3 de la surface du terrain, et l'inférieure, occupant le 1/3

de la surface, côté vallée. Le grand bassin rectangulaire aurait été aménagé dans un second temps sur cette terrasse inférieure.

Une autre hypothèse peut être avancée. Si le bassin rectangulaire a été étanchéifié à l'argile, les anomalies **18a** et **18b** pourraient correspondre au contremur construit, selon l'usage, en arrière du corroi d'argile pour retenir les terres. Dans ce cas, l'interruption centrale serait due à une spoliation localisée.

Enfin, deux anomalies surfaciques très résistantes et irrégulières attirent l'attention : l'une dans l'angle nord de la surface prospectée (**PL.IV : 19**) et l'autre dans l'angle oriental (**PL.IV : 20**). La première pourrait témoigner de la présence de déblais pierreux provenant de la démolition du petit pavillon figuré dans cette zone sur le plan cadastral de 1827 (**fig. 15, parcelle n° 25**). En revanche, nous n'avons pas d'interprétation à proposer en ce qui concerne l'anomalie **20**, si ce n'est un épandage superficiel de remblais pierreux. En effet, cette anomalie est plus discrète sur les images de Voie 2 et 3 obtenues à plus grande profondeur.

## IV.2. La Grande Cour

### IV.2.1. Le substrat géologique

L'amplitude de la résistivité apparente observée au niveau de la Grande Cour, suggère, sans surprise, la présence d'une couche de limons relativement homogène sur toute la profondeur d'investigation. Ces limons correspondent aux alluvions déposées par le petit affluent de l'Odon au cours de l'Holocène.

### IV.2.2. Les allées et réseaux actuels

La plupart des circulations actuelles sont très lisibles sur les cartes de résistivité. Celles réalisées avec un enrobé minéral compacté, localisées dans la partie proche du château, apparaissent avec un signal plutôt résistant sur les cartes de Voie 1, 2 et 3 (**PL.IV : 22a à 22c**). Ces allées n'existaient pas en 1950-1965 (**fig. 20**).

Les chemins en terre, localisés entre l'allée axiale et le Jardin Haut, apparaissent de façon plus discrète, avec un signal conducteur encadré ou pas d'anomalies linéaires résistantes correspondant *a priori* aux ornières compactées par le roulement des engins (**PL.IV : 23, 24, 25**). Les anomalies **24** et **25** sont davantage visibles sur l'image de Voie 2 (**PL.II**). L'anomalie **23** correspondant à l'allée partant de l'allée axiale pour rejoindre l'entrée du Jardin Haut, se termine en fourche du côté de l'allée axiale. La branche orientale de cette fourche, sans doute moins utilisée, n'apparaît pas sur la photographie aérienne actuelle (**fig. 2**).

On remarque également une anomalie linéaire conductrice très visible sur l'image de Voie 2. Partant de la ferme située au sud-est de la Grande Cour et traversant cette dernière en biais jusqu'à la maison dite du Régisseur (**PL.IV : 26**), située près de l'aile des communs nord-est, il pourrait s'agir d'une tranchée de réseau (téléphonie, eau, électricité ou gaz ?).

### IV.2.3. Les anciennes allées

L'allée axiale actuelle, d'environ 3 m de large, surmonte une anomalie très résistante d'environ 5 m de large (**PL.IV : 27**) qui correspond peut-être à une allée plus ancienne.

S'agit-il de l'allée historique créée au XVII<sup>e</sup> siècle ? Nous en doutons, car les images de Voie 1 et 2 comportent une autre anomalie moyennement résistante, faisant elle aussi environ 5 m de large, située au nord-est de l'allée axiale actuelle (**PL.IV : 28a et 28b**). Elle traverse la Grande Cour du sud-est vers le nord-ouest mais selon un axe légèrement différent, perpendiculaire à la route. Il pourrait s'agir de l'allée du XVII<sup>e</sup> siècle. Si on la prolonge on voit que celle-ci débouchait d'un côté approximativement au niveau du pavillon de la buanderie (construit en 1770-1780), et de l'autre, plus ou moins dans l'axe du pont franchissant la douve sud-est. Ainsi au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Grande Cour a probablement été redessinée et recentrée sur le château, alors qu'auparavant elle était perpendiculaire à la route et légèrement désaxée par rapport au château. Cela expliquerait l'enclave formée par la parcelle où se trouve la ferme, qui empiète sur l'angle sud de la cour. Celle-ci existait lorsque les aménageurs du XVIII<sup>e</sup> siècle ont décidé de modifier l'axe de l'avant-cour et ils ont dû composer avec. Sa limite nord-est, qui devait être mitoyenne de l'ancienne avant-cour, a plus ou moins la même orientation que l'anomalie **28**, ce qui appuie notre interprétation. De même, le Jardin Haut est davantage perpendiculaire à cette anomalie qu'à l'allée axiale actuelle.

D'autres allées visibles sur la photo aérienne de 1950-1965 sont apparues comme des anomalies très résistantes. Il s'agit d'une petite allée curviligne se détachant de l'allée axiale à proximité du château pour rejoindre l'allée plantée établie le long de la douve sud-ouest (**PL.IV : 29**), et de l'allée perpendiculaire à l'allée axiale, montant le long du Jardin Haut et encore encadrée par des alignements d'arbres dans la partie nord-est de la Grande Cour (**PL.IV : 30a et 30b**). Ces allées relativement récentes ont cessé d'être utilisées au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et ont disparu du paysage.

Une anomalie résistante large d'environ 6 m s'étend sur plusieurs mètres devant l'entrée sud-ouest du Jardin Haut (**PL.IV : 31**). Alignée sur l'axe longitudinal de ce dernier, cette anomalie pourrait révéler la présence d'une ancienne allée fondée sur des matériaux de nature résistante.

#### IV.2.4. Les structures hydrauliques

Plusieurs anomalies surfaciques ou linéaires pourraient être interprétées comme des structures hydrauliques.

Les deux anomalies surfaciques conductrices globalement rectangulaires et symétriques (**PL.IV : 32a et 32b**) s'étendant de part et d'autre de l'anomalie **28a** interprétée comme l'allée du XVII<sup>e</sup> siècle, pourraient correspondre aux deux canaux apparaissant sur la gravure de Gomboust (**fig. 8**). S'il s'agit des canaux du XVII<sup>e</sup>, ceux-ci faisaient environ 8 m de large et 20 m de long et ont été comblés avec des matériaux drainants lors de leur abandon au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Une anomalie surfacique conductrice, allongée et assez diffuse (**PL.IV : 33**), pourrait quant elle témoigner du petit canal longeant la limite sud-ouest du Jardin Haut, figuré sur le plan de 1827 (**fig. 15**).

A l'ouest et dans l'axe de cette anomalie, on remarque une longue anomalie linéaire plus ou moins résistante, traversant toute la Grande Cour en direction des douves (**PL.IV : 34**). Il pourrait s'agir de l'ancienne canalisation de décharge de ce petit canal. Elle est ponctuée à intervalles assez réguliers de petites anomalies carrées très résistantes, qui pourraient être interprétées comme des regards de visite maçonnés (**PL.IV : 35a à 35e**).

Partant en biais de l'anomalie **35a** pour se diriger vers le nord, une anomalie linéaire conductrice bordée par un trait résistant (**PL.IV : 36**) pourrait correspondre à une canalisation enterrée permettant de conduire l'eau vers la parcelle dénommée le « Jardin aux Veaux » en 1827 (parcelle

n° 15), que nous avons interprétée comme un ancien potager d'agrément. Il est donc permis d'imaginer que ce jardin comportait un ou plusieurs bassins au XVIIe ou au XVIIIe siècle.

Enfin, la partie sud-ouest de la Grande Cour est elle aussi traversée par une anomalie linéaire résistante bordée d'une bande conductrice (**PL.IV : 37**), pouvant être interprétée comme une ancienne canalisation. On pense à la canalisation de décharge du canal observé sur la gravure de 1652. Ce dernier se prolongeait peut-être au-delà de ce que laisse penser l'anomalie conductrice **32a** vers le sud-ouest.

#### IV.2.5. Les structures maçonnées ou empierrées

Le long du mur de clôture donnant sur la route, plusieurs grandes anomalies surfaciques très résistantes (**PL.IV : 38a, 38b et 38c**) suggèrent la présence de vestiges maçonnés enfouis ou d'épandages de matériaux pierreux issus d'une démolition d'édifice. On pense évidemment aux bâtiments entourant l'ancienne entrée du domaine, apparaissant sur la gravure du milieu du XVIIe siècle (**fig. 8**).

L'anomalie linéaire résistante observée dans le prolongement sud du mur de clôture nord-ouest du Jardin Haut (**PL.IV : 39**), correspond de toute évidence à la portion de mur abattue lors de la réduction de surface du Jardin Haut entre 1827 et 1946.

Une anomalie plus ou moins résistante et assez diffuse (**PL.IV : 40**), longeant l'anomalie conductrice **33** interprétée comme le petit canal provenant de la buanderie (pavillon bordant la route portant le n° 12 sur le cadastre napoléonien), pourrait correspondre au mur de clôture sud-ouest du Jardin Haut dans son état de 1827.

Enfin, une anomalie linéaire résistante, très nette sur l'image de Voie 3 (**PL.III**) et plus fragmentée sur les images de Voie 1 et 2 (**PL.IV : 41**), observée au sud-est de l'ancienne maison du Régisseur, pourrait correspondre à l'ancien mur de clôture du potager XVIIe, conservé en fondation et dont l'élévation s'est peut-être éboulée sur place, ce qui expliquerait les nombreuses anomalies résistantes observées dans cette zone.

#### IV.2.6. Les structures de plantation

Rares sont les anomalies attribuables à de potentielles structures de plantation au niveau de la Grande Cour. Plusieurs hypothèses sont envisageables : celle-ci était effectivement dénuée d'aménagements végétalisés, ceux-ci n'ont pas laissé de traces dans le sol, ou nous n'avons pas réussi à les distinguer parmi la multitude d'anomalies présentes sur les images.

Seule une série d'anomalies ponctuelles résistantes, alignées et régulièrement espacées d'environ 7 m, observées au niveau de l'étroite bande de terrain prospectée le long de la douve sud-ouest, a retenu notre attention (**PL.IV : 42a à 42f**). Actuellement des alignements d'arbres existent de part et d'autre de cette bande prospectée. Un double alignement d'arbres est également figuré à cet endroit sur le plan topographique de 1946 (**fig. 17**). D'après leur localisation et leur rythme, ces anomalies pourraient évoquer la présence d'un ancien alignement d'arbres. Mais en général les structures de plantation apparaissent sur les cartes de résistivité sous la forme d'anomalies conductrices. Il s'agirait donc plutôt de fosses de dessouchage, comblées avec des matériaux de nature résistante.

### IV.3. Le Jardin Haut

#### IV.3.1. Le substrat géologique

D'après la carte géologique, le Jardin Haut est implanté au-dessus d'un affleurement de roches massives de l'Ère primaire (siltites ardoisières et grès). Celles-ci auraient dû envoyer un signal très résistant, or les cartes de résistivité suggèrent, comme ailleurs, la présence d'une couche de limons, relativement homogène sur toute la profondeur d'investigation. Il faut en conclure que la roche-mère est ici recouverte par une couche de colluvions<sup>16</sup> assez épaisse, puisque même l'image de Voie 3, réalisée à la profondeur théorique de 1,70 m, ne l'a pas atteinte.

#### IV.3.2. Les allées

Plusieurs anomalies sont clairement interprétables comme d'anciens cheminements. Celles-ci se présentent sous la forme de bandes rectilignes parallèles entre elles et aux murs de clôture du Jardin Haut, et témoignent donc d'une organisation orthonormée de l'espace interne du jardin.

Une large anomalie de plus de 8 m de large s'étend sur l'axe longitudinal de la parcelle, de l'entrée située au milieu du mur de clôture sud-ouest jusqu'aux deux-tiers de la longueur (**PL.IV : 43**). C'est surtout ses bords, résistants, que l'on remarque à l'image. Les anomalies qui lui sont perpendiculaires mais moins larges, situées dans le premier tiers sud-ouest du terrain, apparaissent également comme des anomalies à tendance conductrice au milieu et résistantes sur les bords (**PL.IV : 44 et 45**). Elles sont espacées d'environ 10 m et s'étendent sur quasiment toute la largeur du terrain. L'anomalie située le long du mur de clôture nord-est, en haut de la parcelle (**PL.IV : 46**), et celle longeant le mur de clôture nord-ouest (**PL.IV : 47**), présentent exactement les mêmes caractéristiques. Ces anomalies pourraient correspondre aux allées présentes sur le cliché aérien de 1950-1965 (**fig. 21**). Elles ont pu masquer des allées plus anciennes.

Deux autres anomalies, parallèles entre elles et à l'anomalie **43**, forment des bandes résistantes dans la moitié sud-est du terrain (**PL.IV : 48 et 49**). Elles sont espacées d'environ 10 m et pourraient correspondre à d'anciennes divisions internes.

Une bande très résistante et large d'environ 6 m (**PL.IV : 50**), part de l'entrée nord-ouest située dans l'axe de la grande allée cavalière implantée sur le versant, et s'étend sur quasiment toute la largeur du Jardin Haut. Il pourrait s'agir d'une ancienne allée fondée sur des matériaux grossiers de nature résistante. L'anomalie résistante qui lui est perpendiculaire et qui se trouve sur l'axe longitudinal de la parcelle (**PL.IV : 51**), faisant plus ou moins la même largeur, pourrait lui être contemporaine, et correspondre au prolongement de l'anomalie **31** repérée plus bas dans la Grande Cour, mais qui initialement se trouvait sur l'emprise du Jardin Haut.

#### IV.3.3. Les structures hydrauliques

Vers le bas de la parcelle actuelle, on repère une anomalie circulaire et conductrice entourant une zone plus résistante, située sur l'axe longitudinal du terrain, visible aussi bien sur l'image de Voie 1 que de Voie 2 (**PL.IV : 52**). Cette anomalie se situe plus ou moins au centre de la parcelle figurée sur le plan cadastral de 1827, correspondant aux anciennes limites du Jardin Haut, et pourrait témoigner de la présence d'un bassin circulaire étanchéifié à l'agile ou dont le mur de douve a été entièrement récupéré. D'après la taille de l'anomalie, ce bassin faisait environ 20 m de diamètre.

<sup>16</sup> Une colluvion, ou dépôt de pente, est un dépôt meuble de bas de versant, issu de l'érosion sédimentaire du haut versant et mis en place par gravité à la surface de la roche en place.

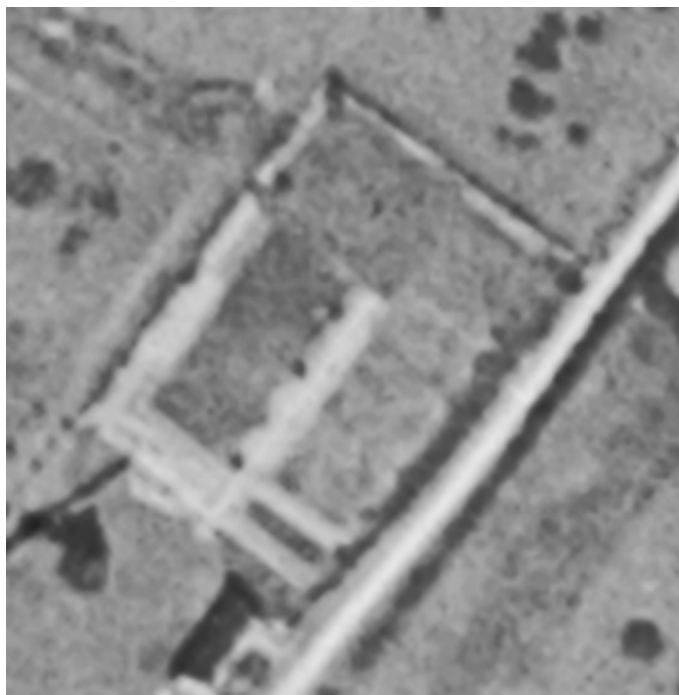


fig. 21 : Le Jardin Haut au milieu du XXe siècle - Cliché aérien de l'IGN, 1950-1965, détail (Image : remonterletemps.ign.fr)



fig. 22 : Alignements d'arbres dans le Jardin Haut actuel - Vue aérienne de l'IGN (Image : geoportail.gouv.fr)

#### IV.3.4. Les structures maçonnées

Une anomalie alternativement très conductrice et très résistante (**PL.IV : 53**), recoupant la parcelle dans le sens NO-SE, se trouve exactement au niveau de la limite séparant les parcelles n° 8 et n° 9 occupées respectivement par un potager et un verger en 1827 (**fig. 15**). Elle pourrait témoigner de la présence d'un mur partiellement récupéré.

Deux autres anomalies très résistantes, situées en haut de la parcelle, dans la partie occupée par un potager en 1827, alignées entre elles et orientées selon un axe NO-SE (**PL.IV : 54a et 54b**), pourraient témoigner de la présence d'un aménagement maçonné linéaire de type châssis de culture ou serre. L'anomalie conductrice située dans leur prolongement sud-est (**PL.IV : 54c**) pourrait correspondre à la tranchée de récupération de cet aménagement, avant que cette partie du terrain ne soit plantée d'alignements d'arbres (fruitiers ?) (**fig. 22**).

#### IV.3.5. Les structures de plantation

Un certain nombre d'anomalies ponctuelles définissent des alignements orientés selon les axes de composition principaux du Jardin Haut. Celles-ci sont soit conductrices soit résistantes. Les premières pourraient correspondre à des fosses de plantation (**PL.IV : 55a**) et les secondes à des fosses de dessouchage comblées avec des matériaux résistants (**PL.IV : 55b**). D'après leur localisation, et d'après ce que l'on sait de l'organisation des anciens potager-fruitiers, ces anomalies pourraient correspondre à des arbres fruitiers plantés en alignement sur les bords des allées ou en port libre dans les compartiments cultivés. On en repère de part et d'autre et sur l'axe de l'anomalie 43 interprétée comme une allée XXe, mais masquant très certainement une allée plus ancienne. Sur la photographie aérienne de 1950-1965, on observe en effet que cette allée était bordée par des arbres (**fig. 21**), sans doute des fruitiers. Les anomalies observées sur son axe témoignent en revanche de plantations antérieures ou postérieures à l'existence d'une allée à cet endroit.

Il est difficile et risqué d'établir des antériorités ou postériorités entre ces multiples anomalies. Leur présence pourrait toutefois augurer de la bonne conservation dans le sol des structures de plantation liées aux différents états de surface de cette parcelle entre le XVIIe siècle et nos jours. Si, comme le laisse penser la gravure du milieu du XVIIe siècle, une vigne a existé dans ce secteur, il se peut que des fosses de plantation sortent au moment de la fouille (**fig. 23**).



**fig. 23 : Alignements de fosses rectangulaires interprétées comme des traces de plantation de vignes gallo-romaines (© Loïc de Cargouet, INRAP)**

## V. SYNTHÈSE

L'analyse des images issues de la prospection géophysique par méthode électrique menée dans les jardins du château de Bougy a montré que le sol des trois zones prospectées comporte de nombreux vestiges d'aménagements anthropiques. Ceux-ci sont de différentes natures - allées, structures hydrauliques, structures maçonnées et structures de plantation - et sont rattachables ou non à des éléments connus et datés par l'iconographie historique. L'interprétation archéologique de cartes de résistivité est toujours un exercice délicat, notamment lorsqu'un site a été énormément remanié et que celles-ci sont complexes, ce qui est le cas ici. Faute de données historiques, beaucoup d'anomalies n'ont pas pu être interprétées. Lorsque des hypothèses ont été émises, celles-ci n'augurent en rien de ce que contient effectivement le sol. Il faut donc les considérer avec beaucoup de précaution.

L'apport de cette prospection est toutefois indéniable. Grâce à elle, et malgré les limites évoquées plus haut, nous avons une meilleure connaissance de l'environnement paysager du château et de son évolution jusqu'à nos jours. En effet, quelques anomalies laissent peu de doute quant à leur interprétation et permettent de proposer un certain nombre de scénarios historiques, qu'il s'agira bien sûr de vérifier par des investigations de terrain complémentaires.

Au niveau du Jardin Bas, correspondant à l'ancien parterre, cette prospection a révélé la présence d'un réseau d'allées orthonormé définissant une composition à quatre compartiments rectangulaires, occupant les deux tiers sud-est de la parcelle. Cette composition ne s'étend pas sur toute la largeur de la parcelle actuelle, est légèrement désaxée par rapport aux limites actuelles de cette dernière, et n'est pas axée sur le grand bassin rectangulaire. Elle est cependant tardive (XVIIIe ou XIXe ?) car elle vient se surimposer à une composition plus ancienne, probablement en quatre compartiments plus ou moins carrés répartis autour d'un bassin circulaire central d'environ 20 m de diamètre qui est apparu très distinctement sur les cartes de résistivité. Une anomalie linéaire très résistante longeant le mur amont du grand bassin et s'interrompant en son milieu, pourrait quant à elle indiquer l'existence d'un ancien mur de soutènement avec escalier axial. Ainsi nous avons émis l'hypothèse d'une composition originelle en deux espaces topographiquement distincts : une terrasse supérieure occupant les deux tiers sud-est de la parcelle, agrémentée en son centre d'un bassin circulaire, et une terrasse inférieure occupant le tiers nord-ouest, au niveau de laquelle a été implanté le grand bassin rectangulaire. Il est possible que les limites et la topographie de cette parcelle aient varié au cours du temps.

Une autre information inédite apportée par l'analyse des images géophysiques est que l'axe de la Grande Cour a probablement été modifié au XVIIIe siècle, et qu'au XVIIe siècle, l'allée qui la traversait, reliant le portail sur la route à la cour d'honneur du château, avait une trajectoire complètement différente de celle de l'allée actuelle. Cette ancienne allée était perpendiculaire à la route et débouchait au niveau du petit pavillon correspondant à une buanderie en 1827, soit une vingtaine de mètres au nord du portail actuel créé dans les années 1770-1780. Les cartes géophysiques montrent également que les deux canaux symétriques et transversaux figurés sur la gravure du milieu du XVIIe siècle, pourraient bel et bien avoir existé de part et d'autre de cette allée, ainsi que les pavillons adossés au mur de clôture sud-est, encadrant l'ancien portail d'accès. Il se pourrait aussi que les vestiges du mur qui limitait cette première avant-cour du côté nord-est, clôturant la parcelle dite le « Jardin aux Veaux », soient conservés dans le sol. Une anomalie linéaire traversant toute la moitié nord-est de l'avant-cour, pourrait correspondre à une canalisation enterrée permettant d'évacuer l'eau du petit canal situé en limite basse du Jardin Haut sur le cadastre de 1827, et de la conduire vers les douves. Plusieurs petites anomalies très résistantes ponctuant son parcours à intervalles assez réguliers, pourraient indiquer la présence de

regards de visite. Enfin, quelques allées présentes sur la photographie aérienne de 1950-1965, mais ayant disparu, sont apparues très clairement sur les images géophysiques.

La prospection réalisée au niveau du Jardin Haut, occupé au XVIII<sup>e</sup> siècle par un verger, a également révélé la présence d'un aménagement circulaire d'environ 20 m de diamètre, situé sur l'axe longitudinal de la parcelle, interprétable comme un bassin d'agrément ayant pu être utilisé comme point d'eau pour l'arrosage. Sa présence ici pourrait indiquer qu'à une certaine époque (XVII<sup>e</sup> ?) cet espace clos de murs était un potager (ou un potager-fruitier) d'agrément. En effet, un simple verger n'a *a priori* pas besoin d'être arrosé. Deux allées en croix d'environ 6 m de large, révélées par des anomalies résistantes, l'une axée sur l'entrée haute (nord-ouest) et l'autre sur l'entrée basse (sud-ouest), pourraient être anciennes, de même que deux petites allées secondaires espacées de 10 m, mises en évidence dans la moitié sud-est du terrain. En 1827, le quart supérieur de ce jardin était une parcelle autonome utilisée comme potager. Les vestiges du mur qui séparait ce potager du verger occupant la partie inférieure du terrain, pourraient être conservés dans le sol, de même que le mur de clôture formant la limite basse du verger et le petit canal qui la bordait en 1827. Quelques anomalies ponctuelles semblent par ailleurs augurer de la bonne conservation des fosses de plantation des arbres ou arbustes (fruitiers et vigne ?) ayant été plantés dans cette parcelle entre le XVII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, ce qui laisse de bonnes chances de les retrouver lors de la fouille et de mieux saisir l'organisation spatiale des différents compartiments cultivés.

Ces résultats consistants et prometteurs permettent d'envisager une suite archéologique à cette opération de prospection dans les trois espaces étudiés. Des sondages archéologiques pratiqués dans des endroits ciblés devrait permettre de valider ou d'infirmer les hypothèses émises au vu des seules anomalies géophysiques, et de mieux dater et caractériser les aménagements des différentes époques conservés dans le sol. L'objectif étant de mieux comprendre comment les espaces de jardin environnant le château ont évolué au cours du temps et d'apporter des données tangibles et opérationnelles pour le projet de restauration.

## PLANCHES



**PLANCHE I : Carte de résistivité apparente - Profondeur d'investigation : 0 - 50 cm - Echelle : 28,35-173,86 ohm.m**

Client : Archeoverde  
 Affaire / Site : Château de Bougy  
 Système de coordonnées : RGF Lambert 93  
 Echelle : 1 / 2 500 (Format A4)  
 Date d'acquisition : Septembre 2024  
 Date d'émission : Novembre 2024





**PLANCHE II : Carte de résistivité apparente - Profondeur d'investigation : 0 - 100 cm - Echelle : 34,79-201,09 ohm.m**

Client : Archeoverde  
 Affaire / Site : Château de Bougy  
 Système de coordonnées : RGF Lambert 93  
 Echelle : 1 / 2 500 (Format A4)  
 Date d'acquisition : Septembre 2024  
 Date d'émission : Novembre 2024





**PLANCHE III : Carte de résistivité apparente - Profondeur d'investigation : 0 - 170 cm - Echelle : 36,79-277,57 ohm.m**

Client : Archeoverde  
 Affaire / Site : Château de Bougy  
 Système de coordonnées : RGF Lambert 93  
 Echelle : 1 / 2 500 (Format A4)  
 Date d'acquisition : Septembre 2024  
 Date d'émission : Novembre 2024

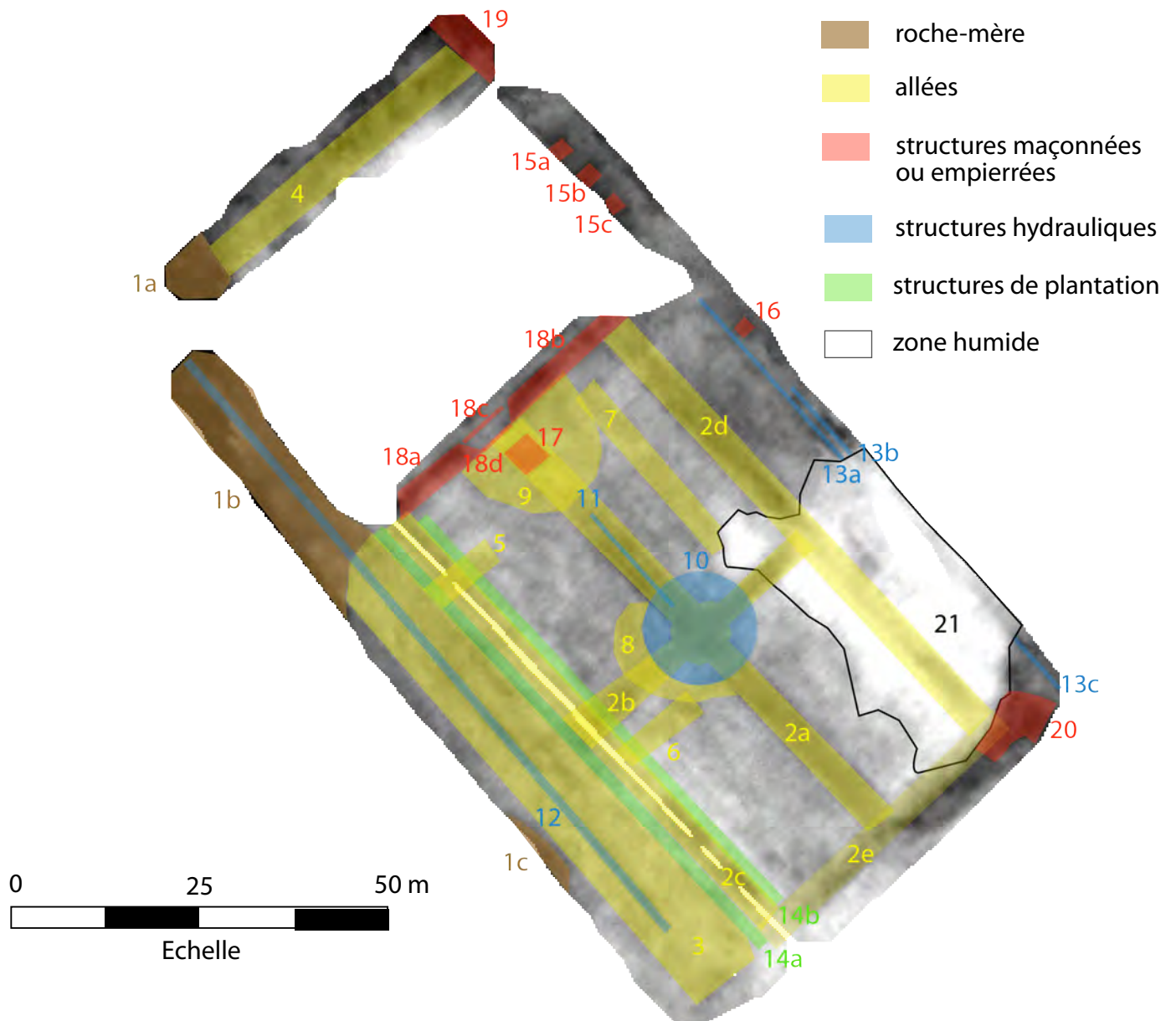




Jardin Bas - Carte de résistivité Voie 1 (0-50 cm)



Jardin Bas - Carte de résistivité Voie 2 (0-100 cm)



**PLANCHE IV** : Interprétation des anomalies repérées dans le Jardin Bas sur la carte de résistivité apparente Voie 1 (0 - 50 cm) - Images : Geocarta/GC Server ; DAO : C. Travers



Grande Cour et Jardin Haut - Carte de résistivité Voie 1 (0-50 cm)



Grande Cour et Jardin Haut - Carte de résistivité Voie 2 (0-100 cm)

